Nations Unies S/PV.3699



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3699e séance

Samedi 28 septembre 1996, à 18 h 35

New York

Président :	M. Cabral	(Guinée-Bissau)
Membres :	Allemagne	M. Henze
	Botswana	M. Nkgowe
	Chili	M. Eguiguren
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurtí
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Lee
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

96-86316 (F)



La séance est ouverte à 18 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«Le Conseil de sécurité se déclare de nouveau gravement préoccupé par l'affrontement militaire en Afghanistan.

Le Conseil est aussi préoccupé par la violation des locaux des Nations Unies à Kaboul et exprime sa consternation devant le fait que les Taliban ont brutalement exécuté l'ancien Président de l'Afghanistan, M. Najibullah, et d'autres personnes qui avaient trouvé refuge dans ces locaux.

Le Conseil exige que toutes les parties s'acquittent de leurs obligations et honorent leurs engagements concernant la sécurité du personnel des Nations Unies et des autres organisations internationales en Afghanistan. Il demande à tous les Afghans de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et les organismes apparentés ainsi qu'avec les autres organisations et organismes humanitaires qui s'efforcent de satisfaire les besoins du peuple afghan sur le plan humanitaire.

Le Conseil réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan. Il demande que cessent immédiatement toutes les hostilités armées et demande instamment aux dirigeants des parties afghanes de renoncer à employer la force, de laisser de côté leurs divergences et d'engager un dialogue politique en vue de parvenir à la réconciliation nationale. Il demande également à tous les États de s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures du pays.

Le Conseil réaffirme qu'il appuie sans réserve les efforts de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan, en particulier les activités de la Mission spéciale des Nations Unies. Il demande à toutes les parties de coopérer avec la Mission spéciale, qui agira en qualité de facilitateur essentiel et impartial, afin de parvenir dès que possible à un règlement pacifique du conflit. Il demande à tous les États de prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir la paix en Afghanistan et de collaborer à cette fin avec l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil continuera de suivre avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation en Afghanistan.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1996/40.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 40.